

#COMPTE-RENDU

GT « ÉCO-RESPONSABILITÉ »

Un groupe de travail « éco-responsabilité » s'est tenu le 12 mars 2021. Il s'agissait d'une présentation du Déploiement du dispositif « Services Publics Eco-responsables » dans le cadre de la démarche « Bercy vert » faisant suite à la circulaire du premier ministre de février 2020 sur les engagements de l'Etat pour des services publics écoresponsables.

#INTRODUCTION

Au préalable, nous avons souligné qu'il n'était pas normal d'organiser un premier échange sur cette question un an après le début de la démarche à laquelle nous n'avons absolument pas été associés.

Pour **la CGT**, la dimension environnementale est double à Bercy :

- l'impact sur l'environnement de nos activités professionnelles, (c'est l'angle choisi par le ministère).
- nos **missions**, qui pour plusieurs d'entre elles ont un rôle à jouer dans la préservation de l'environnement et qu'il s'agit donc de renforcer si l'engagement gouvernemental est sincère en la matière.

Au préalable, les questions environnementales ne doivent pas dégrader les **conditions de travail** des collègues que ce soit du point de vue immobilier ou des déplacements professionnels .

On ne peut non plus occulter l'impact environnemental des **réformes** passées et en cours, vouloir limiter les déplacements domicile/travail des collègues est une bonne chose. Encore faut-il développer un réseau d'implantations de plein exercice et ne pas créer des services spécialisés départementaux, régionaux ou même nationaux

obligeant les collègues à faire des centaines de kilomètres pour travailler.

La saisie des **CHS-CT** sur cette question est indispensable : d'abord parce que l'environnement de travail est une dimension de l'environnement au sens large, ensuite parce qu'une modification des organisations de travail et de vie doit être analysée sous l'angle de la santé et de la sécurité des personnels.

Par exemple, inciter au trajet en vélo modifie les risques d'accidents de trajet, une formation à la conduite de vélo en milieu urbain mis en place dans un CHS local doit être généralisée.

Sur la question du **développement du numérique** et singulièrement de la visio-conférence, nous avons rappelé la situation **d'entrave** que subissent les organisations syndicales du ministère, empêchées d'utiliser les outils de visio conférence pour échanger et débattre avec les personnels.

Pour le dire autrement, les salles de réunions virtuelles nous sont interdites, c'est un recul de 40 ans en arrière quand on ne pouvez pas se réunir dans les locaux administratifs !

Le ministère a sérié **des priorités** pour cette année : numérique responsable, baisse de la consommation d'énergie, plan de mobilité, politique des achats responsables, bilan d'émission de gaz à effet de serre.

! Pour ne pas se limiter à un exercice de « **green washing** », Bercy vert doit intégrer la question des missions, de l'amélioration des conditions de travail et de vie...